

Election complémentaire au Conseil des Etats du 17 janvier 2010

Aucun candidat élu, second tour fixé au 7 février 2010

Succès du test de vote électronique

A l'issue du dépouillement des votes dans le cadre du premier tour de l'élection complémentaire au Conseil des Etats de ce dimanche 17 janvier 2010, aucun candidat n'a enregistré la majorité absolue des voix fixée à 19.227. Un second tour se tiendra le 7 février 2010. Le taux de participation à ce premier tour s'élève à 30,01%. A noter que le vote électronique qui était possible pour la deuxième fois dans le cadre d'une élection s'est déroulé avec succès, 1.534 personnes ayant choisi de voter par internet, ce qui représente 4% du total des votes exprimés.

Afin de repourvoir le siège au Conseil des Etats de M. Didier Burkhalter, élu conseiller fédéral le 16 septembre 2009, une élection complémentaire au Conseil des Etats s'est tenue ce dimanche 17 janvier 2010. A cette occasion, cinq candidats étaient en lice: M. Raphaël Comte (PLR), Mme Francine John-Calame (Les Verts), M. Pierre Hainard (UDC), ainsi que les deux indépendants M. Roger Favre (liste « Prosper et Archibald ») et M. Edy Zahnd (liste de tous les citoyens neuchâtelois).

A l'issue de ce premier tour de scrutin, aucun candidat n'a enregistré la majorité absolue des voix fixée à 19.227. M. Raphaël Comte (PLR) a obtenu 14.162 voix, Mme Francine John-Calame (Les Verts) 13.418 voix, M. Pierre Hainard (UDC) 8.787 voix ; quant aux deux indépendants M. Edy Zahnd (liste de tous les citoyens neuchâtelois) et M. Roger Favre, ils comptent respectivement 1.342 et 743 voix.

Un second tour de l'élection complémentaire au Conseil des Etats se tiendra donc le 7 février 2010. Le dépôt des listes est fixé au mardi 19 janvier 2010 à midi à la chancellerie d'Etat. Seuls les candidats ayant réalisé 5% des voix pourront se présenter à ce second tour.

Le taux de participation pour ce premier tour s'élève à 30,01%.

En raison de problèmes informatiques liés à une panne de serveur, l'annonce des résultats a été différée d'une heure environ.

Succès du test de vote électronique

Après le premier tour de l'élection complémentaire au Conseil des Etats du 30 octobre 2005, c'est la deuxième fois que le Canton de Neuchâtel organisait un test de vote électronique dans le cadre d'une élection.

A l'occasion de ce scrutin, 1.534 électrices et électeurs neuchâtelois ont choisi de voter par internet sur les 5.713 personnes en ayant la possibilité, ce qui représente 4% du total des votes exprimés dans le canton de Neuchâtel. Parmi les 1.534 électrices et électeurs neuchâtelois ayant choisi de voter par internet, à signaler la participation de 54 Suisses de l'étranger inscrits au Guichet unique et domiciliés dans un pays membre de l'Union européenne ou faisant partie de l'Accord de Wassenaar ou encore habitant les pays suivants : Lichtenstein, Monaco, Chypre du Nord, Andorre, Saint-Marin et le Vatican.

La chancellerie d'Etat se réjouit du déroulement avec succès de ce test, qui constitue le quatorzième essai de vote électronique mené par le Canton de Neuchâtel dans le cadre d'un scrutin depuis septembre 2005. Un prochain test de vote électronique se tiendra dans le cadre de la votation fédérale du 7 mars 2010.

- **Retrouvez tous les résultats de l'élection complémentaire au Conseil des Etats sur www.ne.ch/vote**

Pour de plus amples renseignements :
Monica Engheben, chancelière d'Etat, tél. 032 889 40 05.

Neuchâtel, le 17 janvier 2010